



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

Création d'emplois occasionnels au service des espaces verts

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

*Adjoint*s :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

*Adjoint*s :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200307

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois occasionnels au service des espaces verts

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La tempête de décembre 1999 a entraîné la mobilisation complète des effectifs du service espaces verts pour faire face au surcroît de travail (4.500 heures sur janvier).

Certains agents ont dû reporter leurs congés annuels ou sont revenus travailler durant leurs congés. De nombreuses heures supplémentaires ont également été effectuées. Ces heures sont actuellement récupérées. Dans ce contexte, le travail régulier du service ne peut s'effectuer qu'avec un renfort temporaire de personnel.

C'est pourquoi, il est proposé de créer 5 emplois occasionnels, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, et rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle II (indice brut 245, majoré 254) du 1er au 30 Juin 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois occasionnels ci-dessus définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)